

fappunb
fnbfa

Fédération des associations
de professeures et professeurs
d'université du Nouveau-Brunswick

Bulletin

Vol 27 No 12

Édition printemps

avril 2003

1973

Notre 30^e Anniversaire!

2003

MOT DU PRÉSIDENT

J'ai le plaisir de vous informer que lors d'un référendum tenu les 25 et 26 février dernier, nos collègues de l'Association des bibliothécaires, professeures et professeurs de l'Université de Moncton ont voté en grande majorité en faveur du maintien de leur adhésion à la Fédération.

Dans le présent numéro, nous reproduisons intégralement une lettre du Bureau de direction de l'ABPPUM, à la demande de celui-ci. [Voir ci-dessous – **Réd.**]

Je remercie en votre nom chacun des membres de l'ABPPUM qui ont suscité ce débat menant au référendum et qui y ont participé parce que le contentement de soi est l'ennemi du progrès. Je suis convaincu que la Fédération sera plus forte du fait que l'ABPPUM, après avoir mûrement réfléchi, a réaffirmé sa solidarité avec ses collègues des autres associations de professeures et professeurs d'université du Nouveau-Brunswick.

Le président,
Claude Dionne

LETTRE OUVERTE AU CONSEIL DE LA FAPPUNB

Chers collègues,

Les membres de l'Association des bibliothécaires, professeures et professeurs de l'Université de Moncton – Campus de Moncton (ABPPUM) viennent de clore un débat démocratique et ardu. Nous sommes fiers de l'avoir mené à terme.

Le référendum auquel 50,6 % des membres ont participé indique que la très forte majorité de nos membres (64,3%) croit que la FAPPUNB vaut la peine que nous y consacrons des ressources tant humaines que financières.

Au-delà du résultat quantitatif, le référendum a permis à nos membres de réfléchir collectivement à la mission et aux réalisations de la FAPPUNB mais aussi au rôle que nous y jouons. Nous nous sommes demandés, un peu à la John Kennedy, ce que nous pouvions y faire...

Vous pouvez donc être assurés, chers collègues que nous «réintégrons» avec la ferme intention de nous engager à une FAPPUNB dynamique et active, à bâtir la solidarité, principe que les membres ont fait constamment valoir au cours de débat et qui motive le résultat du référendum.

Cet engagement de solidarité, nous le renouvelons à l'ensemble des collègues appartenant aux syndicats réunis dans la FAPPUNB. Nous apprécierions donc l'opportunité de leur transmettre directement ce message de solidarité et d'engagement de la part de l'ABPPUM en publiant cette lettre dans le prochain bulletin. Ce sera notre première contribution d'une série de contributions à la rédaction de ce bulletin.

En toute solidarité, pour l'ABPPUM,
Le Bureau de direction,

Michèle L. Caron
Linda Lequin
Anne-Marie Arseneault
Serge Jolicoeur
Wilkie Darismé

L'AIDE SOCIALE – LES UNIVERSITÉS AUSSI ONT BESOIN DE GARANTIES FINANCIÈRES

[Publié dans le Telegraph Journal le 30 janvier 2003]

La «colonne des invités» est une chronique régulière de la page éditoriale. Notre invité aujourd'hui est Desmond Morley, le directeur général de la Fédération des associations de professeurs et professeurs d'université du Nouveau-Brunswick.

La semaine prochaine, les premiers ministres provinciaux insisteront auprès du premier ministre du Canada pour qu'il rétablisse à leurs niveaux de 1996, d'ici l'an 2010, les transferts fédéraux de fonds en matière de santé, et pour qu'il remplace le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) par un Transfert canadien en matière de santé seulement: des pouvoirs plus étendus pour le premier ministre Lord et pour ses homologues. Il n'est certainement pas irresponsable du point de vue financier de demander que des fonds fédéraux dans n'importe quel domaine, et encore moins en matière de santé, soient simplement rétablis aux niveaux qui existaient il y a quatorze ans.

Nous accueillerions tous et toutes chaleureusement l'enchâssement des fonds fédéraux en matière de santé dans une loi qui les consacrerait uniquement à cette enveloppe budgétaire – dans le cadre du TCSPS en place, les fonds en matière de santé sont regroupés avec les fonds destinés à l'enseignement postsecondaire et à l'aide sociale – mais la déplorable histoire récente des transferts fédéraux en matière de programmes sociaux devrait nous inciter à nous inquiéter.

En 1977, la *Loi sur le financement des programmes établis* a été déposée pour régler le transfert des fonds fédéraux aux provinces dans le domaine tant de la santé que de l'enseignement postsecondaire. Les transferts en matière d'aide sociale continuaient pour lors à être faits en vertu du Régime d'assistance publique du Canada promulgué en 1966.

En théorie, les deux tiers des transferts effectués dans le cadre du Financement des programmes établis (FPÉ) devaient être consacrés aux soins de santé et l'autre tiers à l'enseignement postsecondaire. Bien que cette division prévue n'ait pas été obligatoire en vertu de la *Loi sur le financement des programmes établis*, les gouvernements conservateurs et libéraux qui se sont succédés au Nouveau-Brunswick semblent en fait avoir relativement bien respecté ce principe tacitement admis de répartition « deux tiers/un tiers ».

Malheureusement, le FPÉ a été compromis par des coupures et des gels fréquents entre 1983 et 1996, année où il a été remplacé par le nouveau TCSPS, dont on a tellement fait l'éloge. Au lieu de soulager les problèmes relativement aux dépenses en matière de programmes sociaux de gouvernements provinciaux en manque de revenus, le TCSPS a empiré la situation, se contentant de déplacer les milliards de dollars nécessaires pour garder les Canadiens et Canadiennes en santé, bien éduqués, nourris et logés, en un jeu de gobelets fédéral où « tantôt ils sont là, tantôt ils n'y sont pas ».

En dollars « réels » ou « constants », les fonds accordés dans le cadre du TCSPS sont maintenant inférieurs à leurs niveaux de 1996 même si, depuis ce temps, ils comprennent aussi les fonds destinés à l'aide sociale. À une époque où la demande de services de soins de santé croît de manière exponentielle à cause du vieillissement de la population et où de nouvelles technologies coûteuses augmentent les frais de la prestation de ces services, on voudrait tout de même que les gouvernements provinciaux trouvent également dans le TCSPS des fonds suffisants pour l'enseignement postsecondaire.

Conséquemment, l'augmentation annuelle de 3,4 pour 100 des fonds d'exploitation accordée aux universités dans le récent budget du Nouveau-Brunswick représente peut-être le montant maximal que peut se permettre le gouvernement Lord, mais c'est loin d'être suffisant; et on peut s'attendre à d'autres coupures financières et à d'autres hausses des frais de scolarité. Notre gouvernement provincial est conscient de cette

situation, mais il ne peut probablement pas faire beaucoup plus pour l'améliorer étant donné qu'il doit payer, à partir des mêmes fonds insuffisants, une facture de soins de santé qui augmente de manière incontrôlable.

Par conséquent, le premier ministre Lord et ses homologues provinciaux devraient faire des pressions auprès du premier ministre du Canada non seulement pour faire adopter un Transfert canadien en matière de santé, mais aussi retourner au Plan d'aide du Canada et faire promulguer une loi fédérale correspondante, telle la *Loi canadienne sur l'enseignement postsecondaire* proposée tout d'abord par l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université il y a plus de vingt ans, qui garantirait des niveaux appropriés de financement de l'enseignement postsecondaire lorsque le TCSPS sera interrompu.

S'ils ne le font pas, le financement tant des programmes sociaux que de nos universités continuera, dans un avenir prévisible, à suivre sa traditionnelle voie incertaine.

UN BUDGET NON FAVORABLE AUX UNIVERSITÉS

[Publié dans le *Telegraph Journal* le 24 février 2003]

La «colonne des invités» est une chronique régulière de la page éditoriale. Notre invité aujourd'hui est Desmond Morley, le directeur général de la Fédération des associations de professeures et professeurs d'université du Nouveau-Brunswick.

Le jour de la Saint-Valentin, un grand nombre d'organismes ayant participé au processus de consultation précédant le Sommet national sur l'innovation et l'apprentissage ont trouvé dans leur boîte aux lettres un sommaire de 495 pages de ses délibérations.

La communauté universitaire, en particulier, était heureuse de voir que, selon ce rapport général, le gouvernement fédéral – dans un réel esprit de Saint-Valentin – semblait sur le point de faire un sérieux effort pour ranimer les relations étroites avec le secteur de l'enseignement postsecondaire dont il avait joui jusqu'au début des années 1990.

Les recommandations du sommet tenu en novembre 2002 et parrainé par les ministres fédéraux du Développement des ressources humaines, Jane Stewart, et de l'Industrie, Allan Rock, défendaient sans équivoque un soutien fédéral accru dans tous les domaines liés à l'enseignement postsecondaire.

Parmi les recommandations, notons l'expansion de la capacité du réseau postsecondaire par une augmentation de l'infrastructure physique, humaine et financière; la présentation d'une *Loi canadienne sur l'enseignement postsecondaire* semblable à la *Loi canadienne sur la santé*; l'ajustement du système d'aide financière aux étudiants et étudiantes de manière à répondre à leurs besoins et à ceux du secteur de l'enseignement postsecondaire et de l'économie.

Une enquête a également été publiée localement la semaine dernière et elle montre le dilemme auquel font face un grand pourcentage des étudiants et étudiantes de l'Université du Nouveau-Brunswick – toutefois pas les seuls dans ce cas – qui se voient obligés de chercher un équilibre entre le temps réservé aux études et les heures supplémentaires consacrées à un emploi leur permettant de payer des frais de scolarité de plus en plus élevés.

En réponse à l'enquête de l'UNB, le ministre de l'Éducation du Nouveau-Brunswick, Dennis Furlong, a remarqué que les réductions des transferts de fonds fédéraux à la province ont été la cause sous-jacente ayant forcé les universités à augmenter continuellement les frais de scolarité.

Par conséquent, il semble que la publication du rapport du sommet ne pouvait arriver à un meilleur moment.

Malheureusement, le récent budget fédéral a échoué lamentablement si on considère la sagesse énoncée lors du sommet. Il est vrai que le budget a créé un programme de Bourses d'études supérieures du Canada et qu'il a alloué plus de fonds à la recherche; mais en évitant de se pencher sur la question des fonds d'exploitation de base des universités, il a complètement négligé leur besoin le plus fondamental.

En particulier, le budget n'aide pas du tout le Nouveau-Brunswick en ne tenant pas compte des données du recensement – dont certaines ont aussi été publiées la semaine dernière – selon lesquelles bien que près de la moitié du 1,3 million de nouveaux emplois créés au pays entre 1991 et 2001 exigent des études universitaires et que seulement 25% exigent un diplôme du secondaire, la main-d'œuvre de la province continue à comprendre un pourcentage démesurément élevé de diplômés du secondaire et un nombre inférieur à la moyenne de diplômés d'études postsecondaires.

Il est évident qu'à cause du phénomène général de «difficulté de trouver des gens compétents», qui devrait commencer à se manifester avec les départs massifs à la retraite de la génération du baby-boom d'ici moins de dix ans, le nombre de travailleurs qualifiés qui quitteront la province dépassera le nombre actuel de 1700 départs environ chaque année. Si cela se produit et si nous ne réussissons pas à encourager à poursuivre des études postsecondaires un nombre de travailleurs beaucoup plus grand que le nombre actuel, le Nouveau-Brunswick aura de la difficulté à combler ses propres besoins croissants dans ce domaine.

Ce budget comprenant des dépenses importantes (où les allocations générales pour l'enseignement postsecondaire ne représentent toutefois qu'un cinquième du montant qui serait nécessaire pour rétablir le financement fédéral aux niveaux qui existaient il y a dix ans) a été largement reconnu comme un budget où «tout le monde trouve son compte».

Malheureusement, ce genre de budget donne souvent aussi des résultats où «personne ne reçoit suffisamment» et celui-ci ne fait pas exception.

RAPPORT DU COMITÉ DES COMMUNICATIONS

Depuis le dernier *Bulletin*, publié en janvier, le Comité des communications a consacré son temps à terminer un certain nombre de projets et à en évaluer le succès global.

- Nous avons interrompu la publication d'annonces publicitaires dans le *Telegraph Journal* et dans *L'Acadie Nouvelle* à cause de contraintes budgétaires, mais nous recommencerons en septembre. Il a été décidé qu'il ne serait pas rentable de faire de la publicité pendant l'été et qu'il serait préférable de lancer une nouvelle campagne publicitaire à partir de septembre.
- La campagne du signet a suscité un certain nombre de commentaires positifs et, compte tenu du coût d'achat passablement peu élevé de 5000 signets, le Comité a décidé d'en commander une deuxième série. Les signets seront de nouveau distribués dans toute la province par l'entremise des librairies locales et ils seront insérés dans tout le courrier expédié par la Fédération comme moyen de promotion.
- Étant donné la réaction occasionnée par notre campagne de portefeuille l'an dernier (p. ex. une lettre de «remerciements» du député fédéral John Herron) et les nombreux commentaires de nos membres, de même que la manière efficace dont le bureau a pu utiliser ce portefeuille pour présenter et expliquer le rôle de la FAPPUNB dans la défense des droits de la communauté universitaire, nous avons décidé de reprendre cette campagne cette année. Le portefeuille comprend neuf articles

que nous avons fait publier dans les journaux en 2002. Il est transmis à tous les députés provinciaux et fédéraux du Nouveau-Brunswick, aux recteurs des universités, aux membres de la CESPM et aux présidents ou présidentes des syndicats étudiants locaux et provincial. Le portefeuille sera transmis aussi aux stations de radiodiffusion et de télédiffusion.

- La campagne anniversaire bat son plein. Comme nous l'avons indiqué dans le *Bulletin* de janvier, la Fédération a acheté un collant anniversaire à un coût minime. Ce collant est placé sur tout le courrier expédié par la Fédération. Il a été conçu pour signaler aux destinataires que «nous faisons partie des aînés» lorsqu'il s'agit de défendre les droits de l'ensemble de la communauté universitaire. Nous avons également modifié la page d'accueil du site Web en ajoutant une bannière mobile (en français et en anglais) pour souligner l'occasion.
- Les démarches du Comité en vue de renforcer les relations avec la presse écrite ont eu beaucoup de succès. Nous avons des relations solides avec les rédacteurs en chef du *Telegraph Journal*, et du *Times and Transcript* de Moncton. Bien que nous ayons encore de la difficulté à faire publier nos articles dans *L'Acadie Nouvelle*, vous pouvez être convaincus que nous continuerons à essayer de consolider nos relations avec ce journal de même qu'avec le *Daily Gleaner*.
- Le Comité entreprendra également la deuxième étape de l'établissement de relations avec les médias. Nous prévoyons des rencontres au cours de l'été avec les administrateurs des émissions des stations provinciales de radiodiffusion et de télédiffusion.
- Le Comité a fait publier trois articles dans le *Telegraph Journal* depuis le dernier *Bulletin*: ***Social Welfare, Universities Also Need Funding Guarantees*** (*L'aide sociale – les universités aussi ont besoin de garanties financières*); ***Budget Wasn't Friendly to Universities*** (*Un budget non favorable aux universités*), et ***Petty Politics Keeps Aid From Students***. Pour des raisons d'espace, nous ne pouvons réimprimer tous nos articles dans le *Bulletin*. Cependant, vous pouvez trouver ces articles, de même que tous les articles publiés précédemment, sur notre site Web: **www.fappunb.ca**.
- Le site Web continue à nous occuper de manière permanente. Comme je l'ai déjà indiqué auparavant, le site Web est un moyen de lobbying passif de la Fédération. En fait, tous ceux et celles qui consultent notre site Web peuvent être persuadés de nos points de vue en lisant nos articles, nos bulletins et nos exposés. Pendant le mois le plus court, en février, le site a reçu environ **37000** demandes d'accès.

Le président,
Ian H. Fraser

HOMMAGE DE LA FÉDÉRATION À IAN FRASER

Le Bureau de la direction a le plaisir d'annoncer la décision de décerner le prestigieux **Prix Nicole Raymond Award** de la Fédération pour l'an 2003 à l'un de ses membres, le professeur Ian Fraser (Chaire du département de psychologie, St. Thomas University).

Le prix sera remis au professeur Fraser au cours de la Session plénière annuelle et assemblée générale de la Fédération le 13 mai dans la salle 203 du Wu Centre sur le campus de l'University of New Brunswick.

Nous encourageons fortement les collègues du professeur Fraser de participer à cette cérémonie.

AVIS DE SÉANCE PLÉNIÈRE ANNUELLE

Débutera mardi le 13 mai 2003 à 13h00

Salle 203, Wu Centre

University of New Brunswick

Projet d'ordre du jour

- 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.**
- 2. Présentation des invité/e/s.**
- 3. Rapport du Comité de nomination.**
- 4. Premier appel: Mise en candidature des membres du Bureau de direction de la FAPPUNB. (2003-2004)**
- 5. Lecture et adoption du procès-verbal de la Plénière du 9 mai, 2002.**
- 6. Deuxième appel: Mise en candidature des membres du Bureau de direction de la FAPPUNB. (2002-2003)**
- 7. Affaires découlant du procès-verbal de la Session plénière du 9 mai 2002.**
- 8. Dernier appel: Mises en candidatures des membres du Bureau de direction de la FAPPUNB. (2003-2004)**
- 9. Élection des membres du Bureau de direction de la FAPPUNB. (2003-2004)**
- 10. Rapport du représentant de l'ACPPU.**
- 11. Rapport du président.**
- 12. Rapport du trésorier.**
- 13. Rapport du directeur général.**
- 14. Rapport des Comités permanents.**
 - a) communications
 - b) condition féminine
 - c) Caisses de défense
 - d) Prix Nicole Raymond Award
 - e) bourse d'études George Semeluk.
- 15. Recommandations émanant de la plénière.**
- 16. Questions diverses.**
- 17. Assemblé générale annuelle (Voir l'ordre du jour pour l'Assemblée générale annuelle.)**

AVIS D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Le mardi le 13 mai 2003 *
Salle 203, Wu Centre
University of New Brunswick

Projet d'ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 23 mars 2003.
3. Affaires découlant du procès-verbal.
4. Rapports des associations locales.
5. Recommandations de la plénière.
6. Nominations aux différents comités.
7. Questions diverses.
8. Ordre du jour: 16H00 Orateur/e invité/e (À être déterminé.)
9. Clôture de l'assemblée.
10. Réception vin et fromage et remise du Prix Nicole Raymond Award au Prof. Ian Fraser.

* L'Assemblée générale annuelle suivra la Séance plénière annuelle.

LES NOMINATIONS SONT OUVERTES POUR ÉLECTIONS DES MEMBRES DE L'EXÉCUTIF POUR 2003-2004

Les noms suivants ont été proposés par le Comité de nomination pour siéger à l'exécutif du Conseil de la Fédération:

Président:
Claude Dionne (ABPPUM)

Vice-président:
Hans vanderLeest (MAFA)

Secrétaire/trésorier:
Daniel Bélanger (ABPPUMCE)

NOMINATIONS SUPPLÉMENTAIRES

(Le passage suivant est extrait de l'Article 10.7 des Règlements administratifs de la FAPPUNB):

“... d'autres candidatures peuvent être soumises au (à la) président-e ou au (à la) secrétaire/trésorier(trésorière) jusqu'à la fermeture des candidatures à l'assemblée plénière annuelle à condition que ces candidatures soient signées par au moins cinq (5) membres de l'association ou du syndicat de professeur-e-s membre en règle ainsi que par la personne nommée qui déclare qu'elle accepte que sa candidature soit soumise pour cette élection”.

Membres du bureau de direction 2002-2003

Président: Claude Dionne
(506) 858-4602

Vice Président: Hans vanderLeest
(506) 364-2557

Secrétaire-trésorier: Daniel
Bélanger
(506) 737-5151

Président-sortant: Jack
Vanderlinde
(506) 453-4723

Président/e/s de comités

Comité de la condition féminine
Karen Bramford (MAFA)

**Comité de la caisse de défense
d'urgence**
Jon Thompson (AUNBT)

Prix Nicole Raymond Award
Berkeley Fleming (MAFA)

Comité de communication
Ian Fraser (FAUST)

Comité de la bourse d'études
Daniel Bélanger (ABPPUMCE)

Bureau de la Fédération

65 Brunswick, suite 297
Fredericton, N.B. E3B 1G5
Tel: (506) 458-8977
Fax: (506) 458-8977
Courriel: fnbfa@nbnet.nb.ca

Directeur exécutif
Desmond Morley

Secrétaire
Patricia Lewington

Comité Editorial
Ian Fraser, Editeur en chef

Vos Opinions Sont Bienvenues

Une invitation spéciale est lancée à tous les membres des associations locales qui désirent nous faire parvenir des textes et leurs opinions au sujet de la vie universitaire en général.

Conséquemment les lecteurs et lectrices sont cordialement invité/e/s à faire parvenir leur point de vue ou à formuler leurs commentaires par écrit à l'adresse au-dessus.

Les opinions exprimées dans le Bulletin ne sont pas nécessairement celles du Conseil et Bureau de Direction de la FAPPUNB/FNBFA